

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2018-18

DATE DE CONVOCATION
22/05/2018

L'an deux mil dix huit,
Le 31 Mai 2018 à 19 heures.

DATE D’AFFICHAGE
22/05/2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Étaient présents :

Sophie MEURDESOLF, Jean DIDIER, Dominique NAVET, Fabienne PRIMA , Bernard GRARE , Catherine VANDEKERKHOVE,, Michèle CAFFIER, Bernard MOUSSAY, Béatrice BOULY , Michèle AUGÉ, Guy PETIT, Jean Pierre FLOUR

Votants [19]
Exprimés [19]

Excusé(e)s :

Alain FIX donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
Marie Françoise LECAILLE donne pouvoir à Dominique NAVET
Michel QUANDALLE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
Valérie DRANSART donne pouvoir à Béatrice BOULY
David NOEL donne pouvoir à Jean DIDIER
Michel CLABAUT donne pouvoir à Guy PETIT

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

25 JUL. 2018



Absent :

Formant la majorité des Membres en exercice.

M est nommé secrétaire de séance

Objet : CONVENTION CO MAITRISE D’OUVRAGE POUR DES TRAVAUX D’ASSAINISSEMENT EU/EP

Monsieur le Maire expose que la commune avec la CAB ont lancé des travaux d'assainissement EU/EP rue Jean Legrand qui sont de la compétence communautaire. La convention a pour objet de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune.

La maîtrise d'oeuvre est confiée à la société V2R.

La commune assure de la bonne mise en œuvre des opérations de réception des ouvrages de l'opération.

Pour cela une convention doit être prise entre la commune de La Capelle Les Boulogne et le Président de la CAB.

Je vous demande l'autorisation de signer cette convention de co maitrise d'ouvrage pour les travaux assainissement EU/EP réalisés rue Jean Legrand.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention le conseil municipal est favorable à la signature de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de co maitrise d'ouvrage pour des travaux d'assainissement EU/EP.

Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 31 Mai 2018

Le Maire,



Jean Michel DEGREMONT